

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 septembre 2014

OBJET

**23 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
« TREILLIERES ACCUEIL » POUR L'ACTIVITE YOGA DANS LE  
CADRE DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES**

N° 2014-09-23

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 2**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la commune de Treillières met en place des ateliers péri-éducatifs dans les écoles publiques et privée de la commune.

La convention de partenariat avec l'association « TREILLIERES ACCUEIL » pour l'activité Yoga détermine les modalités d'intervention des prestataires pour l'animation de ces ateliers.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140929-DE-2014-09-23-  
DE  
Date de télétransmission : 07/10/2014  
Date de réception préfecture : 07/10/2014